



SYNDICAT DES EAUX
BAROUSSE COMMINGES SAVE



Rapport annuel 2023

Sur le prix et la qualité du service
public d'eau potable

Document établi le 08 avril 2024



Indicateurs techniques du service d'eau potable

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2023 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Un tel rapport permet aux élus, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et aux habitants du territoire du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save (SEBCS) de connaître le service et son évolution au fil des ans grâce à un suivi d'indicateurs techniques et financiers. Il doit être présenté par le Président puis par les maires.

Le présent document est établi à partir des données fournies par la SPL EBCS.

1.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SEBCS regroupe 248 communes réparties sur 3 départements : la Haute-Garonne (31), le Gers (32) et les Hautes-Pyrénées (65). La liste détaillée des communes est jointe en annexe.

1.2. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Mode de gestion	Exploitant	Début du contrat	Fin du contrat
Affermage	SPL EBCS	1 ^{er} octobre 2021	31 décembre 2040

1.3. POPULATION DU SERVICE

Population au 1^{er} janvier 2024 (données INSEE) :

Le total des résidents est de :	88 146 habitants
Secteur SPL Eaux Barousse Comminges Save (31-65)	59 903 habitants
Secteur SPL Eaux Barousse Comminges Save (32)	28 243 habitants

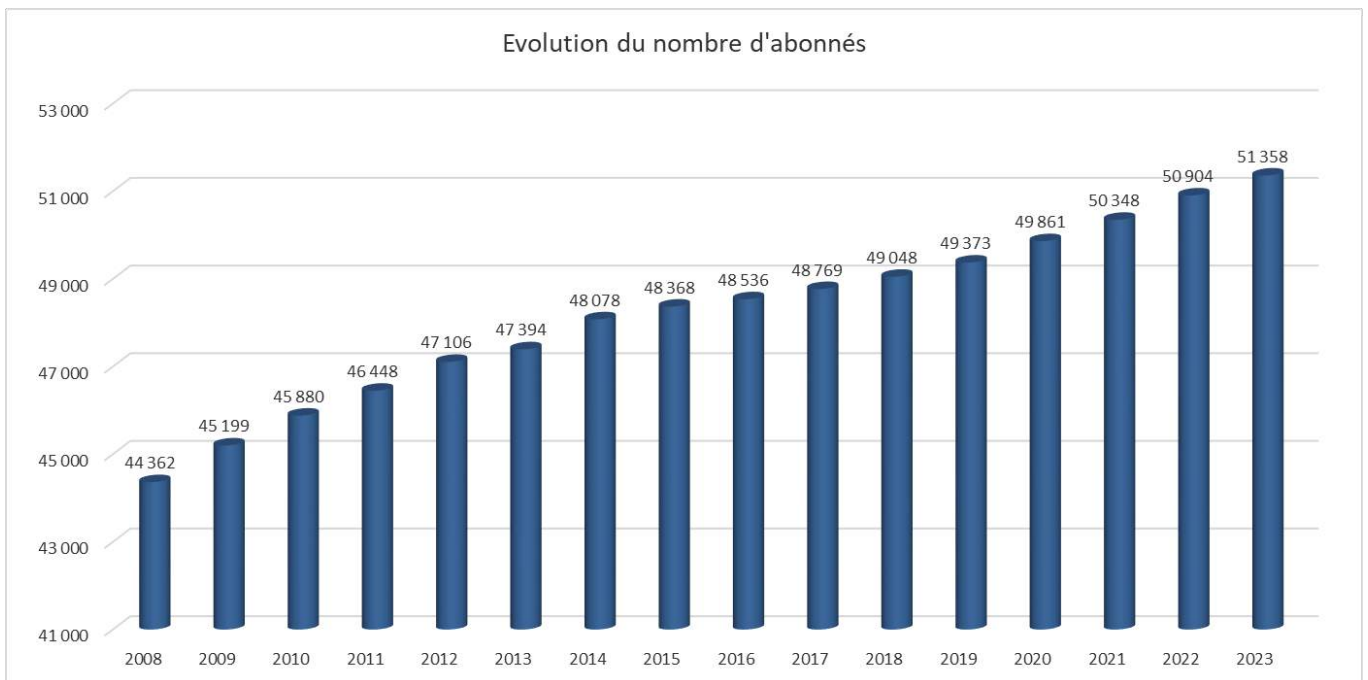
Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.4. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Abonnés du service :

Abonnés	2020	2021	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	49 348	49 934	50 404	50 849	+ 0,88 %
Nombre d'abonnés non domestiques*	513	504	500	509	+1,18 %
Nombre total d'abonnés	49 861	50 438	50 904	51 358	+ 0,89 %

*Les abonnés non domestiques regroupent essentiellement les branchements « verts ».



1.5. EAUX BRUTES – PRELEVEMENTS SUR LES RESSOURCES

Le SEBCS dispose de 17 points de prélèvements :

- ◆ Source des Piches à Sost
- ◆ Source de Cularon à Ferrère
- ◆ Sources des Chalets St Nérée à Ferrère
- ◆ Source de la Salose à Ourde
- ◆ Source de Hountaou à Mauléon-Barousse
- ◆ Source de la Gourdiolle à Mauléon-Barousse
- ◆ Source du Plan d'Aréas à Aveux
- ◆ Source du Rocher de la Vierge à Lourde
- ◆ Source de la Séreuille
- ◆ Puits de la Carrère à Ore
- ◆ Puits de Ponlat
- ◆ Puits de Clarac
- ◆ Puits de Villeneuve de Rivière
- ◆ Puits des Tourasses à St Martory
- ◆ Puits de Mancieux (non utilisé)
- ◆ Puits Riou de Garonne à Roquefort-sur-Garonne
- ◆ Source de St Vidian à Martres-Tolosane

Ressources propres : (Le détail par source est présenté en annexe)

Nature	Moyenne 5 dernières années	Production 2021 (m³)	Production 2022 (m³)	Production 2023 (m³)	Variation
Sources et ouvrages de prélèvement en nappe souterraine	9 198 784	9 469 854	9 318 284	8 712 020	-6,51 %

Importations d'eau :

Nom de l'exportateur	Importés en 2021 (m³)	Importés en 2022 (m³)	Importés en 2023 (m³)	Variation
Antichan (alimente St Pé d'Ardet)	20 511	9 094	8 290	-8,84 %
Syndicat des Eaux de l'Arize	200	0	200	100 %
Volume total importé sur SEBCS	20 711	9 094	8 490	- 6,64 %

Total :

Total des ressources (m³)	2021	2022	2023	Variation
Ressources propres	9 469 854	9 318 284	8 712 020	-6,51 %
Importations	20 711	9 094	8 490	-6,64 %
Total général	9 490 565	9 327 378	8 720 510	-6,51 %

1.6. EXPORTATION HORS SEBCS

Le SEBCS exporte de l'eau en gros aux collectivités suivantes :

Nom de l'importateur	Exporté en 2021 (m³)	Exporté en 2022 (m³)	Exporté en 2023 (m³)	Variation
Mondavezan	0	0	0	0 %
Valcabrière	13 614	12 318	11 383	-7,59 %
SIDEAU Aubiet Marsan	12 036	15 452	13 485	-12,73 %
L'Isle Jourdain	4 615	4 512	5 699	+26,30 %
Volume total exporté hors SEBCS	30 265	32 281	30 568	-5,30 %

1.7. VOLUMES COMPTABILISES SUR L'ANNEE CIVILE

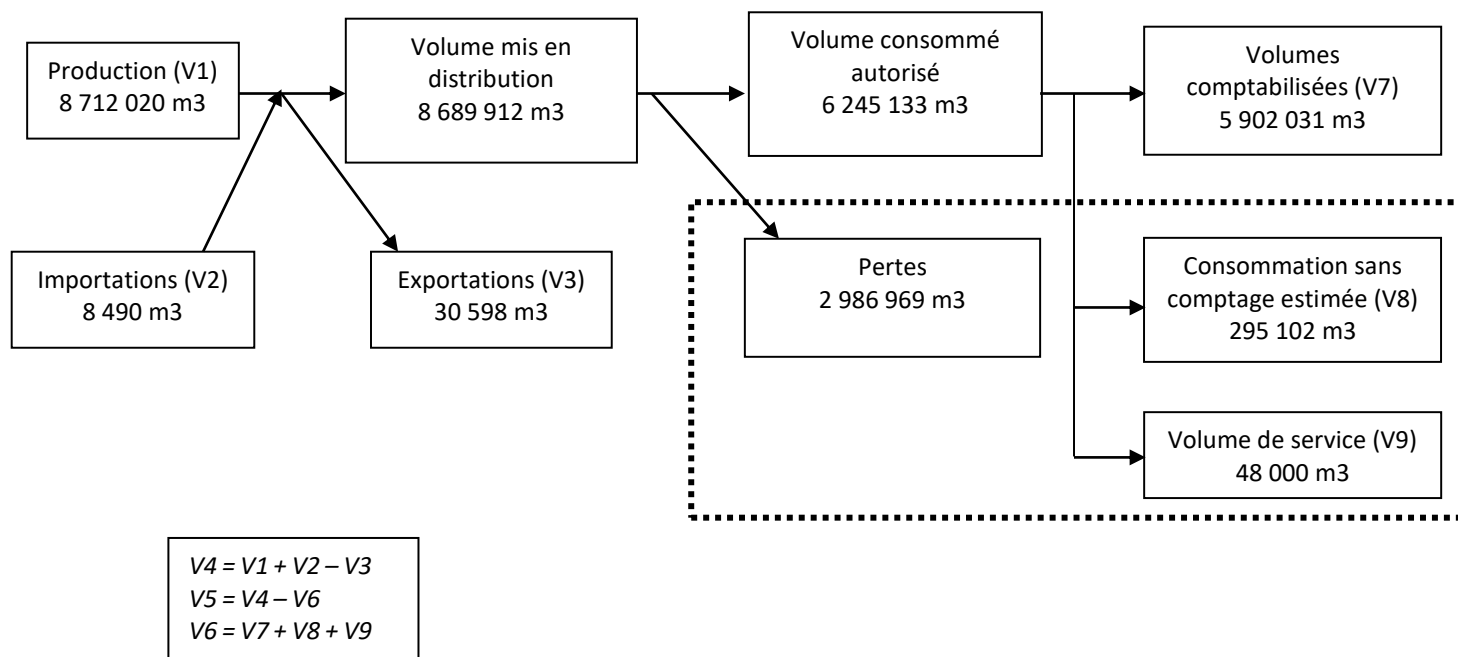
	2020	2021	2022	2023	Variation
Total des volumes comptabilisés (m3)	6 025 929	6 344 364	5 950 509	5 902 031	-0,81%

Depuis 2020, la législation indique que les volumes comptabilisés doivent prendre en compte le volume facturé aux abonnés et les éventuels volumes dégrévés (les dégrèvements sont des ajustements de facturation mais correspondent à des volumes réellement passés aux compteurs, donc à prendre en compte).

1.8. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMES

	2021 (m ³)	2022 (m3)	2023 (m3)	Variation
Volumes maximum produits en une journée	37 173	39 045	31 497	- 19,3%
Volumes produits V1	9 469 854	9 318 284	8 712 020	-6,51%
Volumes achetés en gros (Antichan + St Paul) V2	20 711	9 094	8 490	-6,64%
Volumes vendus en gros V3	30 265	32 281	30 598	-5,21%
Volumes comptabilisés V7	6 344 364	5 950 509	5 902 031	-0,81%
Volumes consommateurs sans comptage V8 (1)	317 218	297 525	295 102	-0,81%
Volumes de service du réseau	30 000	51 000	48 000	-
Rendement du réseau de distribution(1)	70,83 %	67,88 %	71,96%	+6,1%
Longueur du réseau (km)	4 274	4 280	4 292	-
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	2,00	2,14	1,78	-
Indice linéaire de pertes (m³/j/km)	1,77	1,92	1,56	-

(1) Indicateurs définis au paragraphe 2.3



1.9. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements en plomb	2021	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	79	61	49

1.10. QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (Agence Régionale de Santé) des départements du 31, 32 et 65. Le tableau suivant en synthétise les résultats.

Analyses de l'eau distribuée : % de conformité			
	Type	Contrôle sanitaire	
		Nombre de prélèvements	Taux de conformité
31-65	Analyses bactériologiques	258	99 %
	Analyses physico-chimiques	268	100 %
32	Analyses bactériologiques	85	100 %
	Analyses physico-chimiques	90	100 %
		Taux global	99,7 %

Les analyses sur le territoire du SEBCS montrent que la qualité de l'eau est très bonne. Sur l'ensemble du territoire du Syndicat des Eaux, 358 prélèvements eau potable pour analyse ont été effectués en 2023 et 1 non-conformité a été détectée. Elle portait sur le paramètre plomb. Le prélèvement d'eau concernant la non-conformité sur le paramètre plomb a été réalisé au robinet de refoulement d'un réservoir. Après investigation, un branchement plomb a été remplacé.



Indicateurs de performance

En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, l'évaluation de l'inscription des services publics d'eau et d'assainissement dans une perspective de développement durable est réalisée en examinant 3 axes : la qualité de service à l'utilisateur, la gestion financière et patrimoniale, les performances environnementales.

La définition de chaque indicateur est présentée en suivant l'ordre de l'annexe II de l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

2.1. QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

Taux de réclamation : 0,06 %

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie : 100 %

C'est le pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques : 99,7 %

C'est le pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 13,38 %

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

Les interruptions de service non programmées sont dues principalement à des interventions pour réparation de fuite. Notre système de suivi des interventions ne nous permet pas à ce jour de différencier les interventions programmées des non programmées. Cela signifie que cet indicateur est calculé en cumulant l'ensemble des coupures pour réparations de conduites suite à une casse.

Pour l'année 2022, il y a eu 849 interventions impliquant une coupure d'eau sur l'ensemble du territoire.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 100 %

Ce délai est le temps exprimé en heure ou en jour sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente 4,44 %

Ce taux correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Les indicateurs présentés ci-dessus et qui sont « non disponible » font partis des indicateurs facultatifs.

Le SEBCS ne dispose pas aujourd'hui d'un système d'information suffisamment précis pour donner une valeur fiable à ces indicateurs. Une démarche interne est en cours sur la mise en œuvre des procédures et outils nécessaires à la collecte de cette information (entre autres).

2.2. GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,51 %

Moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées (hors branchements) au cours de l'année par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilités. Ce taux a été calculé avec un linéaire de réseau hors branchement de 4 292 km.

En 2023, le taux de renouvellement s'établit à 0,95% (taux historique).

Année	Total
2006	9 392 ml
2007	17 915 ml
2008	20 425 ml
2009	32 353 ml
2010	16 959 ml
2011	24 029 ml
2012	20 144 ml
2013	22 580 ml
2014	11 864 ml
2015	21 221 ml
2016	14 473 ml
2017	29 234 ml
2018	14 702 ml
2019	14 542 ml
2020	8 795 ml
2021	17 016 ml
2022	27 597 ml
2023	40 516 ml

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 10 ans

Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à se désendetter. Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 112 points/120 points

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail du calcul de cet indicateur est présenté en annexe.

2.3. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**Rendement du réseau de distribution : 71,96 %**

Il correspond au ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Indice linéaire des volumes non comptés : 1,78 m³/j/km

Est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Indice linéaire des pertes en réseau : 1,56 m³/j/km

Est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Estimation des volumes consommés non comptés : 343 102 m³

Volume estimé résultant de la somme du volume livré aux consommateurs sans comptage (volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation) et des volumes de service du réseau (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)

Le calcul est fait avec une hypothèse de volumes « autorisés non comptés » égale à 5% des volumes autorisés comptés et 48 000 m³ d'eau de service correspondant à 80% du volume des réservoirs du SEBCS.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 95,5 %

Un indice chiffré de 0 à 100% est attribué selon l'avancement de la protection de la ressource en eau de chaque service :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre, et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Captages	Volumes produits en 2022 (m ³)	Avancement de la procédure	Numéro de l'arrêté préfectoral	Date de l'arrêté préfectoral	%
Sost	10 959	Procédure administrative terminée	2011139-03	19/05/2011	100 %
Mauléon Barousse (Hountaou)	35 169	Arrêté de DUP obtenu Travaux en cours	65-2019-09-04-001	04/09/2019	60%
Ferrère (Saint Nérée)	4 074 176	Procédure administrative terminée	2009198-18	17/07/2009	100 %
Ferrère (Cularon)	3 714	Arrêté de DUP obtenu Travaux en cours (Marché attribué)	2009198-13	17/07/2009	60%
Ourde	26 701	Procédure administrative terminée	2009198-17	17/07/2009	100 %
Mauléon Barousse (Gourdiolle)	1 860 878	Procédure administrative terminée	2009198-14	17/07/2009	100%
Aveux	60 435	Procédure administrative terminée	2009198-15	17/09/2009	100%
Lourde	24 500	Procédure administrative terminée	266	27/11/2001	100 %
Ore	8 788	Procédure administrative terminée	142	03/08/2000	100%
Ponlat	306 208	Arrêté de DUP obtenu Travaux réalisés (2021)	10	30/03/2016	100%
Bordes-de-Rivière	-	Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en décembre 2021			20%
Clarac	2 377 701	Procédure administrative terminée	57	09/04/2001	100 %
Villeneuve de Rivière	294 372	Avis hydrogéologue agréé rendu en 2022. Procédure administrative en cours			50%
Roquefort sur Garonne	46 897	Procédure administrative terminée	50	24/10/2008	100 %
Saint Martory	40 957	Arrêté de DUP obtenu Travaux réalisés mais pas terminés	8	20/03/2017	60%
Mancioux	-	Avis hydrogéologue rendu Procédure administrative en cours			50%
Martres Tolosane	146 829	Avis de l'hydrogéologue rendu en avril 2021 Rapport préalable à l'enquête publique en cours			40%



Indicateurs financiers du service d'eau potable

3.1. INDICATEURS FINANCIERS GENERAUX

Recette d'exploitation :

La recette d'exploitation résultant du prix du service de l'eau potable sur le SEBCS s'élève à :

En €	2020 (en €)	2021 (en €)	2022 (en €)	2023 (en €)	Variation
Pour le SEBCS	5 485 131,89	5 877 095,12	5 237 390,22	5 689 373,00	+8,63 %
Pour SPL EBCS	4 521 768,10	4 687 436,43	4 982 985,00	5 285 489,00	+ 6,07 %

Autres recettes :

Elles comprennent notamment les recettes suivantes :

En 2023	Eau	Eau Affermage
Participations communales (31-65)	/	18 486,00
Participations communales (32)	/	/
Subvention en annuité versée par le CD31	/	34 535,00

Subventions perçues par le SEBCS:

Les subventions versées en 2023 par l'État, l'Agence de l'Eau et les Conseils Généraux de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées s'élèvent à 1 945 278,00 €.

	Eau	Eau affermage
AEAG	/	367 503,00 €
CD31	/	422 371,00 €
CD65	/	/
CD32	/	/
État	/	1 155 404,00 €
TOTAL		1 945 278,00 €

3.2. ÉTAT DE LA DETTE

L'état de la dette concerne l'ensemble de l'alimentation en eau potable du SEBCS. Il fait apparaître les valeurs suivantes au 31/12/2023 :

	Eau	Eau affermage
Encours au 31/12/2023	682 299,00	35 845 689,00
Annuité	55 873,00	2 984 193,00
Remboursement du capital	26 572,00	1 614 091,00
Intérêts	29 301,00	1 370 102,00

3.3. MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements au 31/12/2023 est de :

	Eau	Eau affermage
Montant des amortissements au 31/12/2023	97 520,00	2 164 141,00

3.4. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE

Seul le département du Gers a mis en place un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du Code de l'action sociale et des familles. Le montant d'abandon de créance pour le SEBCS pour l'eau et l'assainissement en 2023 est de :

En 2023	Abandon de créance pour l'eau et l'assainissement (en € HT)
Part SEBCS	50 257,71
Part SPL	61 707,54
TOTAL	111 965,25

3.5. TRAVAUX

L'état joint ci-après fait apparaître la liste des montants financiers des travaux de dévoiement, renforcement, renouvellement et extension de réseau réalisés en 2023 sur la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et le Gers présentés par communes.

Structure	Commune	Rue	Nature des travaux	Diamètre	Linéaire
SEBCS31/65	BOUDRAC		Renouvellement	75 et 90 PEHD	1 935 ml
SEBCS31/65	L'ISLE EN DODON		Renouvellement	125 PEHD	4 980 ml
SEBCS31/65	ESCANECRABE-LIHAC		Renouvellement	150 et 200 PEHD	6 050 ml
SEBCS31/65	SAINT-GAUDENS	Rue Marsoulas	Renouvellement	315 PEHD	1 080 ml
SEBCS31/65	CASSAGNABERE TOURNAS – ST LARY BOUJEAN		Renouvellement	125 PEHD	7 265 ml
SEBCS31/65	St LOUP EN COMMINGES/VILLEMUR		Renouvellement	160 PEHD	1 740 ml
SEBCS31/65	BALESTA	Hountagnères	Renouvellement		1 672ml
SEBCS31/65	AURIGNAC	Quatier du Pountet Route de Boussens	Extension	125 PEHD	481 ml
SEBCS31/65	SAVARTHES	RD 33F	Renouvellement	125 PEHD	730 ml
SPL 31/65	ALAN-LESCUNS		Renouvellement	110 PEHD	5 615 ml
SPL 31/65	SAINT-MEDARD		Renouvellement	75 PEHD	2 709 ml
SPL31/65	ARNE	Chemin Gailhard	Renforcement + branchement	40 PEHD	112 ml
SPL 31/65	ARNE	Chemin de Bares	Renouvellement	40 PEHD	102 ml
SPL31/65	ARNE	Chemin du bois	Renouvellement branchement	50 PEHD	20 ml
SPL 31/65	BOISSEDE	Lieu dit CABAROLLES	Reprise branchement plomb	25	160 ml
SPL 31/65	LECUSSAN	Avenue du 19 Mars	Renforcement (100 ml) + 60 ml	50 PEHD	160 ml

SPL 31/65	LOURDE	RD33 K	Renouvellement	75 PEHD	80 ml
SPL31/65	GOURDAN POLIGNAN	Rue de l'Industrie	Renouvellement	150 FONTE	210 ml
SPL 31/65	GOURDAN POLIGNAN	Rue de l'Anglade	Renouvellement	25 PEHD	230 ml
SPL 31/65	BEAUCHALOT	Rue du Tour de ville	Déplacement / Renouvellement	50 PEHD	50 ml
SPL 31/65	ST PE D'ARDET	RD 9 - Village	Terrassement	75 PEHD	52 ml
SPL 31/65	SALECHAN	RD 625	Renouvellement	63 PEHD	116 ml
SPL 31/65	SEPX	RD69	Renouvellement	75 PEHD	710 ml
SPL 31/65	SACOUÉ	Camin de la Paissos et rue de la mairie	Renouvellement	50 PEHD	155 ml
SPL 31/65	SACOUÉ	Carrera Orba	Renouvellement	32 PEHD	20 ml
SPL 31/65	SACOUÉ	Place de la fontaine	Renouvellement	50 PEHD	28 ml
SPL 31/65	VILLENEUVE DE RIVIERE	Cote du Vignet	Approfondissement	63 PEHD	10 ml
SPL 31/65	LIEOUX	Presbytère	Déplacement et renouvellement	125 PEHD	40 ml
SPL 31/65	MARTISSERE	Lieu dit Laplano	Approfondissement	90 PEHD	18 ml
SPL 31/65	MARTRES TOLOSANE	Rue du stade	Renouvellement	50 PEHD	70 ml
SPL 31/65	IZAOURT	Cap de Nougues	Renouvellement / Amélioration	75 PEHD	126 ml
SPL 31/65	MONTREJEAU	Propriété BELTRAN	Dévoisement	40 PEHD	50 ml
SPL 31/65	BEAUCHALOT	Route de Franquevielle	Dévoisement	32 PEHD	20 ml
SEBCS 32	SEYSSES		Renouvellement	90 PEHD	1 520 ml
SEBCS 32	AURADE		Renouvellement	125 PEHD	1 590 ml
SEBCS 32	CATONVIELLE	LD Le Village	Renouvellement	110/50 PEHD	485 ml
SEBCS 32	FAGET ABBATIAL	RD40 vers Lartigue	Renouvellement	75 PEHD	670 ml
SEBCS 32	LAHAS	Ch rural Frégouville - Bosc	Renouvellement	50 PEHD	155 ml
SEBCS 32	PUJAUDRAN	Ch de l'Autan	Renouvellement / Renforcement	160 PEHD	220 ml
SEBCS 32	PUJAUDRAN	Ch de la Rose	Renouvellement / Renforcement	125 PEHD	348 ml
SEBCS 32	SAMATAN	Ch des Aulnes	Renouvellement	40 PEHD	45 ml

SEBCS 32	LARTIGUE	RD40 vers Faget Abbatial	Renouvellement	75 PEHD	500 ml
SEBCS 32	ENCAUSSE	RD116	Renouvellement	90 PEHD	330 ml
SEBCS 32	MONFERRAN SAVES	RD257 - Rte école	Renouvellement / Renforcement	200 PEHD	168 ml
SEBCS 32	GIMONT	Rue Théodore Sudre	Renouvellement	50/40 PEHD	50 ml
SEBCS 32	GIMONT	Rte de Giscaro	Renouvellement	63 PEHD	45 ml
SPL 32	AURADE	Impasse Encoustalet	Renouvellement	50 PEHD	30 ml
SPL 32	AURADE	Route de Pages	Renouvellement / Dévoisement	50 PEHD	50 ml
SPL 32	BETCAVE AGUIN	Lieu dit La Rivière	Renouvellement / Dévoisement	32 PEHD	90 ml
SPL 32	BOULAUUR	RD rte de Saramon	Renouvellement	32 PEHD	125 ml
SPL 32	CATONVIELLE	LD Au Village	Renouvellement	50 PEHD	40 ml
SPL 32	COLOGNE	Ch de la Chicoue	Renouvellement	110 / 160 PEHD	60 ml
SPL 32	FAGET ABBATIAL	Ch de Traversere	Renouvellement	40 / 50 PEHD	150 ml
SPL 32	FAGET ABBATIAL	RD106 vers Orbessan	Renouvellement	75 PEHD	78 ml
SPL 32	FREGOUVILLE	Rue du stade	Renouvellement	140 PEHD	75 ml
SPL 32	FREGOUVILLE	Impasse Salle des fêtes	Renouvellement	40 PEHD	40 ml
SPL 32	GIMONT	Ch Embarraqué	Renouvellement	110 PEHD	145 ml
SPL 32	GIMONT	Ch Higadère 2	Renouvellement	110 PEHD	139 ml
SPL 32	GIMONT	Rue de l'Arceau	Renouvellement	50 PEHD	40 ml
SPL 32	GIMONT	Chemin des fossés	Renouvellement	40 PEHD	85 ml
SPL 32	GIMONT	LD Au Peyre	Renouvellement / Dévoisement	50 PEHD	50 ml
SPL 32	LAHAS	L.D. Lascoumes	Renouvellement	40 PEHD	190 ml
SPL 32	LAHAS	Chemin Enlissac	Renouvellement	40 PEHD	183 ml
SPL 32	MAURENS	L.D. Hillo	Renouvellement	32 PEHD	180 ml
SPL 32	MAURENS	Rue du Village	Renouvellement	75/90 PEHD	166 ml
SPL 32	MAURENS	Ch St Jean	Renouvellement	50 PEHD	200 ml
SPL 32	MONBRUN	LD A Claoué	Renouvellement	50 PEHD	60 ml
SPL 32	MONFERRAN SAVES	RD39 - Monument aux morts	Renouvellement	75/160/200 PEHD	109 ml
SPL 32	MONTAMAT	L.D. L'Esquinson	Renouvellement	40 PEHD	80 ml
SPL 32	PELLEFIGUE	Impasse d'Enjoulet	Renouvellement	40 PEHD	25 ml
SPL 32	PUJAUDRAN	Ch des Bordes	Renouvellement	50 PEHD	10 ml

SPL 32	SAINT ELIX D'ASTARAC	Ch du Charron	Renouvellement	32 PEHD	600 ml
SPL 32	SAINT GEORGES	Hameau d' En Pey	Renouvellement	50 PEHD	60 ml
SPL 32	SAINT SOULAN	Route de Samatan	Renouvellement	63 PEHD	143 ml
SPL 32	SARAMON	Impasse Houtanière	Renouvellement	50 PEHD	75 ml
SPL 32	SARAMON	Rue des Ecoles	Renouvellement	40 PEHD	20 ml
SPL 32	SARAMON	Rue des Ecoles " Haut "	Renouvellement	160 PEHD	120 ml
SPL 32	SARAMON	Place St Joseph	Renouvellement	125 PEHD	97 ml
SPL 32	SIMORRE	LD La Mousquère	Renouvellement	32/50 PEHD	50 ml
SPL 32	COLOGNE		Devoiemment	160 PEHD	800 ml

TOTAL

47 287 ml

3.6. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Le prix du service de l'eau potable comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

	SPL	
	Départements 31 et 65 + Cadeillan et Monbardon	Département 32
Abonnement :	64,60 €	64,60 €
Consommation :		
- m ³ d'eau de 1 à 200 m ³	1,31 €	1,65 €
- m ³ d'eau de 201 à 500 m ³	1,25 €	1,60 €
- m ³ d'eau supérieure à 501 m ³	1,17 €	1,54 €
- m ³ d'eau - Eau en gros	0,82 €	0,94 €
- m ³ d'eau - Branchements verts	0,98 €	1,35 €

En 2024, le prix moyen du m³ d'eau est de 2,39 € TTC/m³ pour les départements du 31 et 65 et les communes de Cadeillan et Monbardon et de 2,75 € TTC/m³ pour le département du 32.

DEPARTEMENTS DU 31 ET 65

Évolution du tarif de l'eau (tarifs au 1^{er} janvier de l'année n+1) :

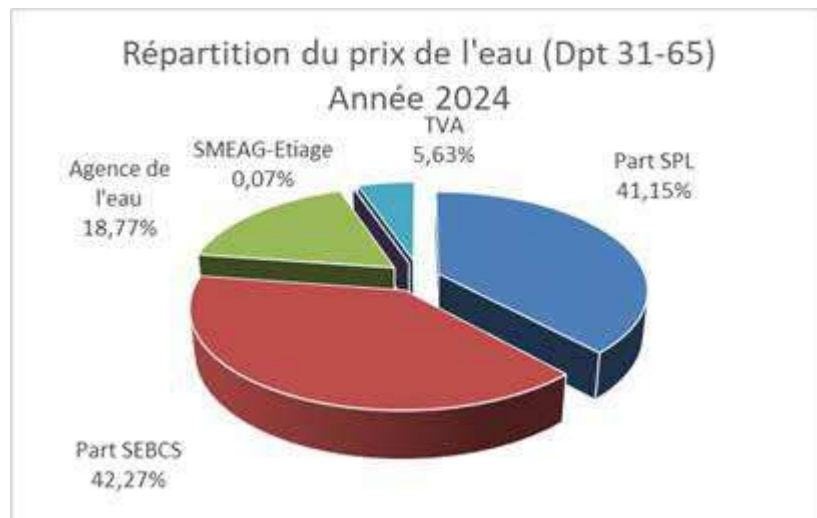
	Désignation	2023	2024	Variation
Part exploitation (SPL 31/65)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	31,204	32,248	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,622	0,643	-
Part de la collectivité (investissement SEBCS)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	31,296	32,352	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,648	0,667	-
Total part fixe (Abonnement)	Abonnement*	62,50	64,60	+ 3,4 %
Total part proportionnelle (Consommation)	le m ³	1,27	1,31	+ 3,1 %
Organismes publics (€ HT/an)				
AEAG - Redevance prélèvement	le m ³	0,077	0,086	-
AEAG - Redevance pollution	le m ³	0,330	0,330	-
SMEAG – Étiage	le m ³	0,0016	0,0016	-
TVA (%)	%	5,50%	5,50%	-

*Abonnement pour compteur 15 et 20 mm

** Le montant de la redevance pollution est fixe d'une commune à l'autre. Redevance fixée selon les critères de l'agence de l'eau.

Composante de la facture d'un usager de 120 m³ :

	Quantité	2023	2024	Variation
Part SPL (€ HT)	120 m ³	105,80	109,408	-
Part SEBCS (€ HT)	120 m ³	109,05	112,392	-
Tarif global Eaux de la Barousse (€ HT)	120 m ³	214,95	221,80	-
Agence de l'eau (€ HT) (prélèvement et pollution)	120 m ³	48,84	49,92	-
SMEAG - Étiage (€ HT)	120 m ³	0,192	0,192	-
TVA	5,50%	14,51	14,96	-
Total (€ TTC)	-	278,40	287,06	+ 3,11 %
Prix en € TTC/m³	-	2,32	2,39	+ 3,02 %



DEPARTEMENT DU 32

Évolution du tarif de l'eau (tarifs au 1^{er} janvier de l'année n+1) :

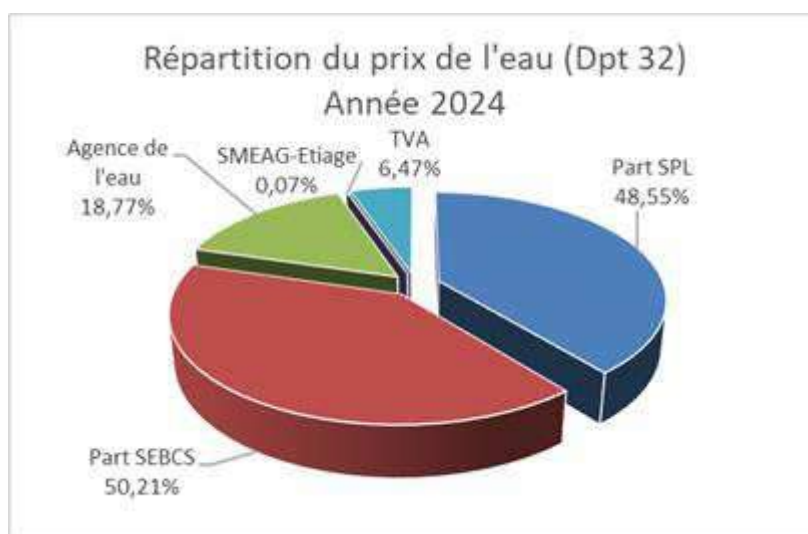
	Désignation	2023	2024	Variation
Part exploitation (SPL EBCS)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	31,204	32,248	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,781	0,807	-
Part de la collectivité (investissement SEBCS)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	31,296	32,352	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,859	0,843	-
Total part fixe (Abonnement)	Abonnement*	62,50	64,60	+ 3,4 %
Total part proportionnelle (Consommation)	le m ³	1,64	1,65	+ 0,6 %
Organismes publics (€ HT/an)				
AEAG - Redevance prélèvement	le m ³	0,077	0,086	-
AEAG - Redevance pollution**	le m ³	0,330	0,330	-
SMEAG - Étiage	le m ³	0,0016	0,0016	-
TVA (%)	%	5,5%	5,5%	-

*Abonnement pour compteur 15 et 20 mm

** Le montant de la redevance pollution est fixe d'une commune à l'autre. Redevance fixée selon les critères de l'agence de l'eau.

Composante de la facture d'un usager de 120 m³ :

	Quantité	2023	2024	Variation
Part SPL EBCS (€HT)	120 m ³	124,92	129,09	-
Part SEBCS (€ HT)	120 m ³	134,34	133,51	-
Tarif global Eaux de la Barousse (€ HT)	120 m ³	259,30	262,60	-
Agence de l'eau (€ HT) (prélèvement et pollution)	120 m ³	48,84	49,92	-
SMEAG – Étiage (€ HT)	120 m ³	0,192	0,192	-
TVA	5,50%	17,12	17,20	-
Total (€ TTC)	-	325,46	329,91	+ 1,36 %
Prix en € TTC/m³	-	2,71	2,75	+1,48 %



Le prix moyen de l'eau observé en France par le Service public d'information sur l'eau (étude de janvier 2022) pour un service eau potable et assainissement en mode de gestion déléguée est de 4,30 € TTC pour l'année 2020 avec la répartition suivante pour une facture type de 120 m³ :

	2020	2024	
	France Mode de gestion déléguée	SPL EBCS Dpt 31/65	SPL EBCS Dpt 32
Prix moyen €TTC/m3	4,30 €	4,83 €	5,19 €
- pour l'eau potable (€/m3 TTC)	2,11 €	2,39 €	2,75 €
- pour l'assainissement collectif (€/m3 TTC)	2,19 €	2,44 €	2,44 €

Nous comparons les tarifs 2024 du SEBCS avec des tarifs moyens nationaux de 2020 ne disposant pas de données actualisées.

Pour rappel, en 2022, le SEBCS a pris une délibération d'uniformisation des tarifs des deux secteurs à l'horizon 2035.



ANNEXES

- ▶▶ Liste des communes adhérentes au SEBCS
- ▶▶ Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
- ▶▶ Synthèse des indicateurs du service
- ▶▶ Détail de la production de la ressource pour l'année 2023
- ▶▶ Bulletin de la qualité de l'eau en 2023 par ressource
- ▶▶ Tableau récapitulatif des dommages aux ouvrages 2023-document DREAL
- ▶▶ Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Communes de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées gérées par la SPL EBCS

A	C	L	N	S
Agassac	Cazarilh-de-Barousse	Labarthe-Inard	Nénigan	Saman
Alan	Cazeneuve-Montaut	Labastide-Paumes	Nizan-Gesse	Samouillan
Ambax	Charlas	Labroquère		Samuran
Anan	Ciadoux	Laffite-Toupière	O	Sana
Anla	Clarac	Lalanne-Magnoac	Ore	Sariac-Magnoac
Antichan	Coueilles	Lalouret-Laffiteau	Ourde	Sarp
Arnaud-Guilhem	Créchets	Landorthe		Sarrevace
Arné	Cuguron	Larcan	P	Sarremezan
Aulon		Larroque	Péguilhan-Lunax	Saux-et-Pomarède
Aurignac	D	Latoue	Peyrissas	Savarthès
Ausson	Devèze	Le Cuing	Peyrouzet	Sédeilhac
Auzas		Le Frechet	Ponlat-Taillebourg	Seilhan
Aveux	E	Lécussan	Pouy	Sénarens
	Eoux	Les Tourreilles	Proupiary	Sepx
B	Esbareich	Lescuns	Puymaurin	Siradan
Bachas	Escanecrabe	Lespugue		Sost
Bagiry	Esparron	Lieoux	R	
Balesta	Estancarbon	Lilhac	Riolas	T
Barbazan		L'Isle-en-Dodon	Roquefort-sur-Garonne	Terrebasse
Bazordan	F	Lodes		Thèbe
Beauchalot	Fabas	Loudet	S	Thermes-Magnoac
Benqué	Ferrère	Lourde	Sacoué	Tibiran-Jaunac
Bertren	Francon	Loures-Barousse	Saint-André	Troubat
Betbèze	Franquevielle	Luscan	Saint-Araille	
Blajan	Frontignan-Saves		Saint-Bertrand-de-Comminges	V
Boissède		M	Saint-Elix-Seglan	Valentine
		Mancioux	Saint-Ferréol-de-Comminges	Villemur
Bordes-de-Rivière	G	Marignac-Laspeyres	Saint-Frajou	Villeneuve-de-Rivière
Boudrac	Galié	Martissère	Saint-Gaudens	Villeneuve-Lécussan
Boulogne-sur-Gesse	Gaudent	Martres-Tolosane	Saint-Ignan	
Boussan	Gembrie	Mauléon-Barousse	Saint-Lary-Boujean	TOTAL : 168 communes
Boussens	Gensac-de-Boulogne	Mauvezin	Saint-Laurent	Commune desservie en gros
Bouzin	Goudex	Mazères-de-Neste	Saint-Loup-en-Comminges	Valcabrère
Bramevaque	Gourdan-Polignan	Mirambeau	Saint-Marcet	
		Molas	Saint-Martory	
C	H	Mondilhan	Saint-Médard	Communes desservies partiellement :
Cardeilhac	Huos	Montbernard	Saint-Paul-de-Neste	Lussan Adeilhac
Cassagnabère-Tournas		Mont-de-Galié	Saint-Pé-d'Ardet	Polastron
Castelgaillard	I	Montesquieu-Guittaut	Saint-Pé-d'Elbosc	Mondavezan
Castéra-Vignoles	Ilheu	Montgaillard-sur-Save	Saint-Plancard	
Casterets	Izaourt	Montmaurin	Sainte-Marie-de-Barousse	
Castillon-de-Saint-Martory		Montoulieu-Saint-Bernard	Saléchan	
Cazac		Montréjeau	Salerm	
Cazaril-Tamboures				

Communes du Gers gérées par la SPL Eaux Barousse Comminges Save

A	M	S
Ardizas	Marestaing	Saramon
Auradé	Maurens	Sauveterre
Aurimont	Meilhan	Sauvimont
	Monbardon	Savignac Mona
	Monblanc	Semezies Cachan
B	Monbrun	Seysses Saves
Beaupuy	Monferran Saves	Simorre
Bédéchan	Mongauzy	Sirac
Betcave Aguin	Montadet	
Bezeril	Montamat	
Boulaur	Montegut Saves	T
	Montiron	Thoux
	Montpezat	Tirent Pontejac
C		Touget
Cadeillan		Tournan
Castillon Saves		
Catonvielle	N	
Cazaux Saves	Nizas	
Clermont Saves	Noilhan	V
Cologne		Villefranche d'Astarac
	P	
E	Pebees	
Encausse	Pellefigue	
Endoufielle	Polastron	TOTAL : 80 communes
Espaon	Pompiac	
	Pujaudran	
F	Puylausic	
Faget Abbatial		
Frégouville	R	Communes desservies partiellement :
	Razengues	Escorneboeuf
	Roquelaure Saint Aubin	L'Isle Jourdain
G		
Garravet		
Gaujac	S	
Gaujan	Sabaillan	
Gimont	Saint André	
Giscaro	Saint Cricq	
	Saint Elix d'Astarac	
L	Saint Georges	
Labastide Saves	Saint Germier	
Lahas	Saint Lizier du Plante	
Lamaguère	Saint Loube Amades	
Lartigue	Saint Martin Gimois	
Laymont	Saint Orens	
Lias	Saint Soulan	
Lombeze	Sainte Anne	
	Samatan	

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	Nombre de points	Valeur	Points SEBCS
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	62 %	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	65%	6
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	112

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

Principaux chiffres pour le service d'Eau Potable - 2023

« Réf » : référence de l'indicateur national, ' - ' = indicateur propre au Syndicat

Réf	Détails	SEBCS
D101	Nombre d'habitants desservis	88 146
-	Nombre d'abonnements	51 358
D102	Prix du service €TTC au m ³ pour 120 m ³	2,39 (31 et 65) et 2,75 (32)
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (physicochimie)	99,7 %
P103.2	Connaissance du patrimoine	112
P104.3	Rendement du Réseau	71,96 %
P105.3	Indice Linéaire des volumes non comptés	1,78 m ³ /km/j
P106.3	Indice Linéaire de pertes en réseau	1,56 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,51 %
P108.3	Avancement de la protection des ressources en eau	95,5 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	111 965,25 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	100 %
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	13,38‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100 %
P153.3	Durée d'extinction de la dette	10 ans
P155.1	Taux de réclamations	0,06 ‰
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,44 %

Production Totale 2023													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
ST NEREE	397811	359852	395304	387259	363657	386416	399979	400765	384873	387117	382978	400396	4646407
TROUBAT	158934	147801	160125	156615	138551	147441	161573	154995	157180	160236	147883	157958	1849292
V de RIV													
<i>LE CUIING</i>	5785	4212	5759	2969	3264	4001	9234	31058	6415	3139	2955	2252	81043
<i>LATOUE</i>	0	63	0	0	0	1540	0	0	0	54	0	0	1657
<i>ST GAUDENS</i>	23	70	63	39	1	72	9244	0	118	87	0	0	9717
PONLAT	29342	36910	27053	8165	8344	15363	14261	26343	13441	7436	7377	19848	213883
CLARAC	123629	122018	120359	121168	138034	129293	173453	182555	119229	126567	90405	109879	1556589
ST Martory	2574	3774	2709	2080	1363	2727	2471	2945	2379	2533	71	103	25729
MANCIOUX							3483	2444	2071	1695	0	4	9697
MARTRES <i>St Vidian</i>	9955	9203	9620	10417	10293	10259	13000	13388	12523	12558	11431	12785	135432
ROQUEFORT	3959	4272	4060	4685	4341	3036	5345	5396	4702	5030	5005	5770	55601
<i>Antichan</i>	616	936	659	696	622	525	671	908	865	579	608	605	8290
LOURDE	1629	1385	1684	1938	1939	2313	2315	1973	1647	1464	1293	1320	20900
ORE	650	547	547	618	558	603	707	938	1635	517	537	602	8459
FERRERE	305	55	70	80	75	89	251	369	325	325	273	314	2531
OURDE	2442	1863	1833	2108	2244	2351	2675	2769	2564	2639	2114	2017	27619
AVEUX	3219	2934	2727	2621	2479	2779	2929	3162	2900	2277	2758	3827	34612
SOST	766	824	877	833	615	497	582	550	672	582	585	755	8138
MAULEON	2012	1852	1933	2185	2004	1929	2131	2027	2142	1935	2218	2345	24713
Total	743651	698571	735382	704476	678384	711234	804304	832586	715681	716770	658491	720780	8 720 310
Moyenne jour	23989	24089	23722	23483	21883	23708	25945	26858	23856	23122	21950	23251	23826
SOURCES					77,50%			POMPAGE				22,50%	
6 758 104									1 962 206				
8 720 310													

<p>Article 17 : ... Tout exploitant d'ouvrage dont la totalité des ouvrages exploités au niveau national a une longueur cumulée supérieure à 500 km adresse annuellement, avant le 30 septembre de l'année suivante, au service chargé du contrôle un bilan détaillé par région administrative</p> <p>Article 25 : ... Le premier bilan annuel à fournir conformément à l'article 17 est celui relatif à l'année 2019 lorsque la longueur cumulée des ouvrages exploités au niveau national dépasse 100 000 km, celui relatif à l'année 2021 dans les autres cas.</p>				Indicateurs du bilan à adresser au service chargé du contrôle au titre de l'article 17 de l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution								Exemples d'indicateurs complémentaires (facultatifs)												
				longueur totale des ouvrages exploités (km)	nombre de dommages survenus (indicateur Observatoire National)	le nombre de dommages pour lesquels l'erreur de localisation de l'ouvrage en planimétrie ou en altimétrie était supérieure à l'incertitude maximale correspondant à la classe de précision affichée par l'exploitant en réponse à la DICT	le nombre de déclarations (DT, DICT, DT-DICT conjointes) et d'Avis de travaux urgents reçus relatifs à ses ouvrages (indicateur ON)	le cas échéant, le ratio de la longueur résiduelle des ouvrages en classe B et en classe C rapportée à la longueur totale des ouvrages exploités	le cas échéant, le ratio du nombre résiduel des branchements non cartographiés rapporté au nombre total de branchements exploités ;	le cas échéant, le ratio du nombre des branchements non cartographiés non pourvus d'affleurant, rapporté au nombre total de branchements exploités ;	Décomposition du nombre de déclarations (DT, DICT, DT-DICT conjointes) et d'Avis de travaux urgents reçus relatifs à ses ouvrages (indicateur Observatoire National)				Distinction entre le linéaire d'ouvrages aériens et le linéaire d'ouvrages souterrains				Distinction entre le linéaire de canalisations et collecteurs et le linéaire de branchements (réseaux d'eau potable ou d'assainissement)					
Exploitant	Année	nature du réseau concerné	Région administrative					ratio en unité urbaine	ratio hors unité urbaine			DT	DICT	DT-DICT conjointes	ATU	Longueur ouvrages souterrains	Longueur ouvrages aériens	Nb de dommages souterrains	Nb de dommages aériens	longueur réseau canalisations	longueur estimée branchements	Nb de dommages canalisations	Nb de dommages branchements	
Société Publique Locale Eaux Barousse Comminges Save	2022	Eau Potable et Assainissement Collectif	Départements 31, 32 et 65	5176	29		5940					2414	1211	2246	69									
<p>Si l'un des ratios mentionnés ci-dessus n'est pas nul, le programme prévisionnel de l'année à venir en matière d'amélioration de la cartographie.</p> <p>Pour les exploitants dont les ouvrages sont implantés dans plusieurs régions administratives différentes, un bilan national unique comprenant le détail de chaque région administrative peut être adressé au service chargé du contrôle ainsi qu'au directeur général de la prévention des risques.</p> <p>Pour les exploitants de réseaux d'eau et d'assainissement, ceux des indicateurs ci-dessus qui sont transmis en application de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement n'ont pas à l'être une deuxième fois en application du présent arrêté.</p>																								



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE COMMINGES SAVE

Conclusion sanitaire

2023

Hormis un dépassement ponctuel de la norme pour le paramètre COT (carbone organique total), l'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A noter que pour certains secteurs, le contrôle sanitaire a mis en évidence une concentration en chlorure de vinyle monomère élevée (CVM relargué par certaines conduites en PVC). Les abonnés concernés ont été informés par le gestionnaire du réseau de distribution et les dispositions nécessaires ont été prises le cas échéant.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté à partir d'une ressource située hors département.

Cette eau fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 80 communes (ARDIZAS, AURADE, AURIMONT, BEAUPUY, BEDECHAN, BETCAVE-AGUIN, BEZERIL, BOULOUR, CADEILLAN, CASTILLON-SAVES, CATONVIELLE, CAZAUX-SAVES, CLERMONT-SAVES, COLOGNE, ENCAUSSE, ENDOUFIELLE, ESPAON, FAGET-ABBATIAL, FREGOUVILLE, GARRAVET, GAUJAC, GAUJAN, GIMONT, GISCARO, LABASTIDE-SAVES, LAHAS, LAMAGUERE, LARTIGUE, LAYMONT, LIAS, LOMBEZ, MARESTAING, MAURENS, MEILHAN, MONBARDON, MONBLANC, MONBRUN, MONFERRAN-SAVES, MONGAUSY, MONTADET, MONTAMAT, MONTEGUT-SAVES, MONTIRON, MONTPEZAT, NIZAS, NOILHAN, PEBEES, PELLEFIGUE, POLASTRON, POMPIAC, PUJAUDRA ...)

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **99**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur moyenne : **2,23 mg/L**
Valeur maxi : **2,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **274**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur moyenne : **15,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **34 microgramme/L**

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **11,4 °f**
Valeur maxi : **13,7 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/05/2024

UDI 032000434

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST NERE TROUBAT CLARAC VILLENEUVE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 3 communes, soit 13580 personnes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **70**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **25**
Valeur moyenne : **1,65 mg/L**
Valeur maxi : **3,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **276**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **25**
Valeur moyenne : **10,4 °f**
Valeur maxi : **16,2 °f**

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **87**
Valeur moyenne : **16,8 microgramme/L**
Valeur maxi : **76,4 microgramme/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/03/2024

UDI 031000109

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT PE D'ARDET

Conclusion sanitaire

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : GELOS OUSTET. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-PE-D'ARDET), soit 93 personnes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,35 mg/L
Valeur maxi : 1,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 268
Valeur maxi : 0,028 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 22,2 °f
Valeur maxi : 22,4 °f

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/03/2024

UDI 031000268

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT MARTORY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA TOURASSE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SAINT-MARTORY), soit 997 personnes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **1,9 mg/L**
Valeur maxi : **5,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **276**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **11,9 °f**
Valeur maxi : **21,8 °f**

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **14 microgramme/L**
Valeur maxi : **30,2 microgramme/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/03/2024

UDI 031000055

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST NERE TROUBAT VILLENEUVE PONLAT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 3 communes, soit 15961 personnes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **30**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **1,73 mg/L**
Valeur maxi : **2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **274**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **10,3 °f**
Valeur maxi : **11,1 °f**

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **30**
Valeur moyenne : **17,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **30 microgramme/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/03/2024

UDI 031003691

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST NERE VILLENEUVE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BAROUSSE GRAND PUIITS P2, MÉLANGE PETIT PUIITS P1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 3 communes, soit 7862 personnes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **29**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **1,54 mg/L**
Valeur maxi : **1,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **274**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **10,1 °f**
Valeur maxi : **12 °f**

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **29**
Valeur moyenne : **19,8 microgramme/L**
Valeur maxi : **47 microgramme/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/03/2024

UDI 031003692

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE MARTRES VILLAGE ST VI

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SAINT VIDIAN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MARTRES-TOLOSANE), soit 2366 personnes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **4,6 mg/L**
Valeur maxi : **6,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **276**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **21,8 °f**
Valeur maxi : **24,4 °f**

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/03/2024

UDI 031000736

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LOURDE MONT DE GALIE

Conclusion sanitaire

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE ROCHER LA VIERGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (LOURDE, MONT-DE-GALIE, SAINT-PE-D'ARDET), soit 195 personnes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,9 mg/L**
Valeur maxi : **1,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **75**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **26,8 °f**
Valeur maxi : **28,6 °f**

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/03/2024

UDI 031000833

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MANCIOUX

Conclusion sanitaire

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

Indicateur global de qualité

A

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA TOURASSE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MANCIOUX), soit 384 personnes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **3,15 mg/L**
Valeur maxi : **5,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **276**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **16,1 °f**
Valeur maxi : **21,8 °f**

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **9,43 microgramme/L**
Valeur maxi : **20,8 microgramme/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/03/2024

UDI 031004173

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ROQUEFORT SUR GARONNE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : BAROUSSE LA TUILERIE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (ROQUEFORT-SUR-GARONNE), soit 794 personnes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **22**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3,55 mg/L**
Valeur maxi : **3,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **274**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **15,5 °f**
Valeur maxi : **15,7 °f**

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/03/2024

UDI 031000054

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE TROUBAT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 3 communes, soit 4559 personnes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **1,73 mg/L**
Valeur maxi : **2,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **11,6 °f**
Valeur maxi : **16,2 °f**

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **19**
Valeur moyenne : **20,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **76,4 microgramme/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/03/2024

UDI 031000108

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE ORE

Conclusion sanitaire

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BAROUSSE CARRERE, BAROUSSE SEREILLE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (ORE), soit 114 personnes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 7,05 mg/L
Valeur maxi : 9,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 270
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2020

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 34,4 °f
Valeur maxi : 37,4 °f

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/03/2024

UDI 031000727

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE ST NERE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 3 communes, soit 6445 personnes. Le responsable des installations est : « SIE BAROUSSE COMMINGES SAVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL BAROUSSE COMMINGES SAVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **36**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **1,2 mg/L**
Valeur maxi : **1,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **10 °f**
Valeur maxi : **11,8 °f**

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **36**
Valeur moyenne : **10,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **42 microgramme/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/03/2024

UDI 031000110

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MAULEON-BAROUSSE BAS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, après quelques jours d'absence, il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser à fins alimentaires.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : COMPLEMENTAIRE DE LA GROTTÉ, LA BICHE, LA GROTTÉ (POUSEILLAC), LA HOUNTAOU, LE CERF, LES CHALETS, LES ROCHERS (ST NEREE AVAL), SOURCE DE LA PRAIRIE (DU PRE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MAULEON-BAROUSSE), soit 42 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **3,7 mg/L**
Valeur maxi : **4,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur maxi : **0,28 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **6,58 °f**
Valeur maxi : **10,6 °f**

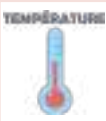
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2024

UDI 065000649

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : MAULEON-BAROUSSE HAUT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, après quelques jours d'absence, il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser à fins alimentaires.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA HOUNTAOU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MAULEON-BAROUSSE), soit 30 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **4,5 mg/L**
Valeur maxi : **4,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur maxi : **0,28 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **5,27 °f**
Valeur maxi : **5,39 °f**

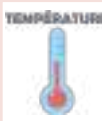
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2024**

UDI **065000650**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : SOST

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **SOURCE DES PICHES**. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SOST), soit 95 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,81 mg/L**
Valeur maxi : **1,83 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur maxi : **0,17 NFU**

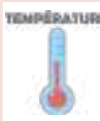
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **14,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **14,2 microgramme/L**

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **9,97 °f**
Valeur maxi : **10,6 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2024**

UDI **065000707**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE-COMMINGES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : COMPLEMENTAIRE DE LA GROTTÉ, LA BICHE, LA GROTTÉ (POUSEILLAC), LE CERF, LES CHALETS, LES ROCHERS (ST NERÉE AVAL), SOURCE DE LA PRAIRIE (DU PRE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 8 communes, soit 3472 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **43**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **1,2 mg/L**
Valeur maxi : **1,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **274**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **45**
Valeur maxi : **7,03 NFU**

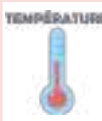
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

Nombre de prélèvements : **43**
Valeur moyenne : **23,3 microgramme/L**
Valeur maxi : **124 microgramme/L**

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **10,1 °f**
Valeur maxi : **11,8 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2024

UDI 065000773

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : IZAOURT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FONTAINE DE GOURDIOLE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (IZAOURT), soit 255 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **1,73 mg/L**
Valeur maxi : **2,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur maxi : **0,62 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **25,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **76,4 microgramme/L**

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **11,6 °f**
Valeur maxi : **16,2 °f**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2024

UDI 065000774

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : SARP-LOURES

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **SOURCE DU PLAN D'AREAS**. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (LOURES-BAROUSSE, SARP), soit 737 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3,66 mg/L**
Valeur maxi : **3,82 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur maxi : **0,88 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **18,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **30,9 microgramme/L**

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **13,9 °f**
Valeur maxi : **14,2 °f**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2024**

UDI **065000775**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : MAULEON-BAROUSSE HAUT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, après quelques jours d'absence, il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser à fins alimentaires.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA HOUNTAOU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MAULEON-BAROUSSE), soit 30 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **4,5 mg/L**
Valeur maxi : **4,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur maxi : **0,28 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **5,27 °f**
Valeur maxi : **5,39 °f**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2024**

UDI **065000650**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : MAULEON-BAROUSSE BAS

Conclusion sanitaire

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, après quelques jours d'absence, il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser à fins alimentaires.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : COMPLEMENTAIRE DE LA GROTTÉ, LA BICHE, LA GROTTÉ (POUSEILLAC), LA HOUNTAOU, LE CERF, LES CHALETS, LES ROCHERS (ST NEREE AVAL), SOURCE DE LA PRAIRIE (DU PRE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (MAULEON-BAROUSSE), soit 42 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **3,7 mg/L**
Valeur maxi : **4,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur maxi : **0,28 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **6,58 °f**
Valeur maxi : **10,6 °f**

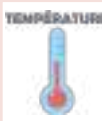
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2024

UDI 065000649

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : SOST

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **SOURCE DES PICHES**. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SOST), soit 95 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,81 mg/L**
Valeur maxi : **1,83 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur maxi : **0,17 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **14,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **14,2 microgramme/L**

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **9,97 °f**
Valeur maxi : **10,6 °f**

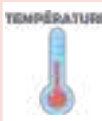
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2024**

UDI **065000707**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : OURDE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, après quelques jours d'absence, il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser à fins alimentaires.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DE SALOSE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (OURDE), soit 44 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2021, 2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,91 mg/L**
Valeur maxi : **1,91 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **273**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur maxi : **0,17 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **4,56 °f**
Valeur maxi : **4,56 °f**

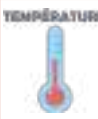
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2024**

UDI **065000778**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : SARP-LOURES

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **SOURCE DU PLAN D'AREAS**. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (LOURES-BAROUSSE, SARP), soit 737 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3,66 mg/L**
Valeur maxi : **3,82 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur maxi : **0,88 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **18,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **30,9 microgramme/L**

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **13,9 °f**
Valeur maxi : **14,2 °f**

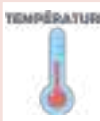
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2024**

UDI **065000775**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : OURDE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, après quelques jours d'absence, il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser à fins alimentaires.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DE SALOSE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (OURDE), soit 44 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2021, 2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,91 mg/L**
Valeur maxi : **1,91 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **273**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur maxi : **0,17 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **4,56 °f**
Valeur maxi : **4,56 °f**

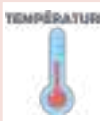
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2024

UDI 065000778

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : BAROUSSE-COMMINGES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : COMPLEMENTAIRE DE LA GROTTÉ, LA BICHE, LA GROTTÉ (POUSEILLAC), LE CERF, LES CHALETS, LES ROCHERS (ST NERÉE AVAL), SOURCE DE LA PRAIRIE (DU PRE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 8 communes, soit 3472 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **43**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **1,2 mg/L**
Valeur maxi : **1,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **274**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **45**
Valeur maxi : **7,03 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

Nombre de prélèvements : **43**
Valeur moyenne : **23,3 microgramme/L**
Valeur maxi : **124 microgramme/L**

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **10,1 °f**
Valeur maxi : **11,8 °f**

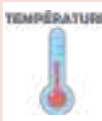
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2024

UDI 065000773

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : IZAOURT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FONTAINE DE GOURDIOLE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (IZAOURT), soit 255 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **1,73 mg/L**
Valeur maxi : **2,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur maxi : **0,62 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **25,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **76,4 microgramme/L**

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **11,6 °f**
Valeur maxi : **16,2 °f**

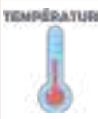
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2024

UDI 065000774

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : FERRERE

Conclusion sanitaire

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, après quelques jours d'absence, il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser à fins alimentaires.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CULARON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (FERRERE), soit 40 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,388 mg/L**
Valeur maxi : **0,503 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur maxi : **0,67 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,57 °f**
Valeur maxi : **1,58 °f**

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2024

UDI 065003562

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : FERRERE

Conclusion sanitaire

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, après quelques jours d'absence, il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser à fins alimentaires.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CULARON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (FERRERE), soit 40 personnes. Le responsable des installations est : « SPL-EBCS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SPL-EBCS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,388 mg/L**
Valeur maxi : **0,503 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **16**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur maxi : **0,67 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,57 °f**
Valeur maxi : **1,58 °f**

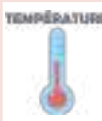
Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2024**

UDI **065003562**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



Édition avril 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

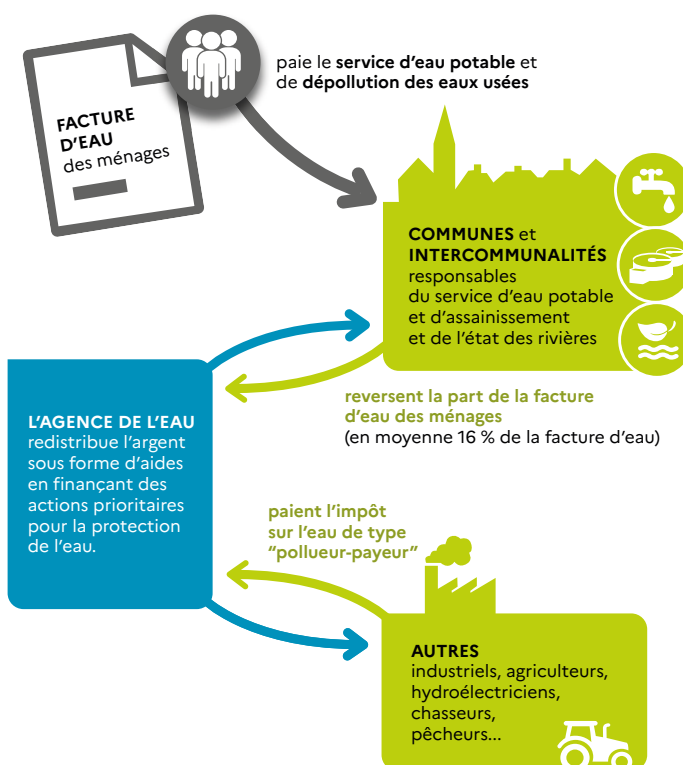
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,23 euros TTC/m³** dont 2,12€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SISPEA 2021)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,10 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



68,5 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



8,90 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2023



1,80 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



2,70 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



3,45 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



12,50 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



7,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



14,30 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



22,15 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



15 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2023



5 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



13,50 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors agriculture)

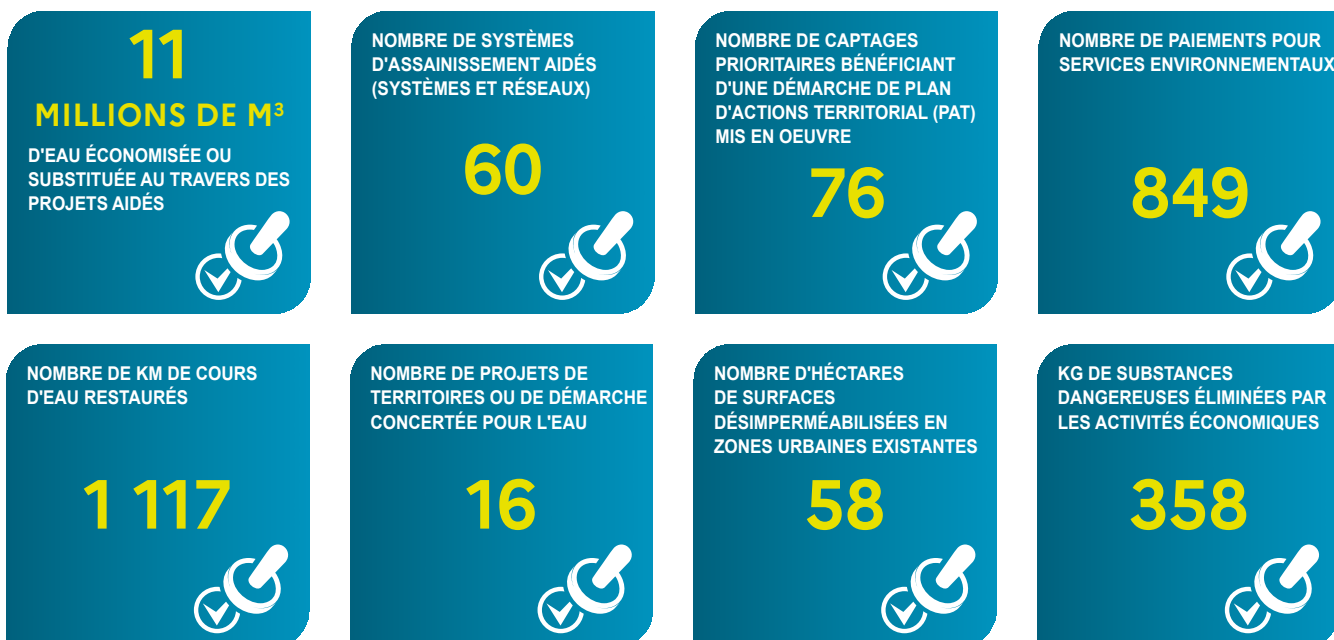


22,85 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2023

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique** : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/complement-pacc-point-etape-perspectives>

LANCEMENT DE TEMP'O LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Temp'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. TEMP'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/tempo>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. **Sur ses 8 millions d'habitants**, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 1119 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

1964

Première loi
sur l'eau

**1 MISSION
COMMUNE**

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

**4 GRANDES
PRIORITÉS**

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS
ENGAGÉS**

pour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



Rendez-vous du
19 au 21 novembre
au Salon des maires
et des collectivités
locales. 